

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 SEPTEMBRE 2008 A GUYANS-VENNES



COMPTE-RENDU

I ADMINISTRATION GENERALE

1- PISCINE DE VALDAHON

L'intégration de la piscine de Valdahon dans les compétences intercommunales doit faire l'objet d'une modification des statuts.

Les modalités d'intervention de la Communauté de Communes pourraient être fixées ainsi :

1/ L'investissement nécessaire de mise aux normes et de modernisation serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Valdahon-

- coût prévisionnel juin 2008	- 3 150 000.00 €
- subvention Conseil Général	415 000.00 €
- Subvention Etat (contrat de projet)	390 000.00 €
- Fond de concours CCPV	250 000.00 € (représentant 50% apport de Valdahon)
- Fonds libres Commune Valdahon	500 000.00 €
- Emprunt par commune de Valdahon	1 595 000.00 € (annuité: 127 987.00 € (20 ans, 5%))
total	€

2/ L'équipement serait mis à disposition et la gestion serait transférée à la CCPV

- dépenses annuelles 2007	- 296 142.00 €
- recettes annuelles 2007	159 988.00 €
a/-coût frais de gestion transférés :	- 136 154.00 €
b/-augmentation tarifs entrées (hors scolaires)	33 404.00 € (1 € par entrées, 33404 par an)
c/-paiement commune de Valdahon pour scolaires	7 134.00 €
(collège :1 377 entrées + primaire:3 379 entrées= 4 756 x 1,50€)	
b/-annuité d'emprunt 250 000,00€ fonds de concours	- 20 061.00 € (20 ans, 5%)
c/-Frais de gestion de la régie intercommunale	?

Coût annuel estimatif pour la CCPV: 115 677.00 €

3/ La propriété des installations serait transférée à la CCPV à la fin du remboursement de l'emprunt fait par Valdahon.

Le Conseil de Communauté donne son accord et autorise le Président à organiser la consultation des conseils municipaux des communes membres

2- PROCEDURE ADAPTEE MARCHES PUBLICS

Je vous rappelle qu'en dessous des seuils légaux, la procédure de passation des marchés publics est libre, dès lors qu'elle respecte les principes fondamentaux d'information et d'égalité de traitement envers les entreprises candidates .

Néanmoins, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur sur lequel la personne responsable du marché (PRM), en l'occurrence le Président, peut s'appuyer pour gérer les marchés de façon réactive et en toute transparence.

Le projet joint en annexe 1 pourrait constituer un document conforme à la déontologie et permettrait de simplifier les procédures.

Le Conseil de Communauté approuve le projet de règlement intérieur MAPA.

3- DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A l'instar des autres structures intercommunales importantes, il serait judicieux que le Bureau bénéficie de délégations pour des actes de gestion courante afin d'améliorer la réactivité des décisions à prendre .

Voici la liste des délégations souhaitables :

- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (206 000 €) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil de Communauté,

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le Conseil de Communauté,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de Communauté (1 million d'euros).

Le Conseil de Communauté donne délégation au Bureau pour les actes supra.

4- SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU DOUBS

La modification des statuts du SYDED concernant notamment sur l'adhésion de trois Communautés de Communes et le retrait d'un Syndicat Intercommunal, implique une délibération des collectivités membres, dont la notre.

Le Conseil de Communauté approuve les modifications de statut du SYDED.

5- INDEMNITE DE MADAME LA RECEVEUSE COMMUNAUTAIRE

Il convient de fixer l'indemnité de conseil de Madame AVENTINO pour la durée du mandat en cours.

Le Conseil de Communauté vote l'indemnité au taux de 100%.

6- VENTE DE MATERIEL DE REFORME

L'entreprise Roger CUENOT de HOUTAUD propose de racheter une ancienne lame de déneigement et un ancien rabot hors d'usage pour un montant de 350 € .
D'autre part, l'entreprise CELIK EST NEGOCE de CHATILLON LE DUC, a fait une proposition pour l'achat du camion Mercedes 1313 pour un montant de 3 000 €.

Le Conseil de Communauté accepte les offres et autorise le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Cadeau de départ en retraite d'Alain CAREMANTRANT :

Le Conseil de Communauté autorise le Président à dépenser 245 € pour le cadeau. Les crédits ouverts au BP sont suffisants.

- L'Association des Maires du Doubs demande la désignation d'un élu pour siéger à la Commission Locale de l'Eau :

Le Conseil de Communauté désigne Mr Jean-Pierre PEUGEOT, maire de Voires.

- **PROCHAIN CONSEIL DE COMMUNAUTE : LUNDI 24 NOVEMBRE** au cours duquel le SMETOM présentera son activité.

II DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

⇒ **ZA Etalans : Vente d'une prestation supplémentaire de plateformage à l'entreprise Dornier**

L'entreprise Dornier souhaite faire plateformer la fin de sa parcelle.

Le Conseil de Communauté autorise la vente d'une prestation de plateformage au prix de 5 €/m² à la Minoterie DORNIER. Le coût définitif sera calculé au vu de la surface effectivement réalisée et fera l'objet d'un titre de recette.

⇒ **Multicommerces Etalans :**

Pour permettre à la commune d'Etalans de faire les aménagements nécessaires à la création de deux logements à caractère social, la Commune a conclu un bail à réhabilitation avec la Communauté de communes pour une durée de 12 ans. Le bail prend fin le 5 mars 2015.

Le Conseil de Communauté autorise le Président de la CCPPV à conclure une convention avec la Commune d'Etalans précisant que les logements entrent dans le patrimoine communal à la fin du bail.

⇒ **ZA Orchamps-Vennes :**

Demande de modificatif règlement lotissement

La SCI Bois et structures vient d'acheter une parcelle sur la ZA d'Orchamps-Vennes et souhaite réaliser une toiture terrasse végétalisée sur une partie de son futur bâtiment

Le Conseil de Communauté autorise le Président de la CCPPV à engager une procédure de modificatif du règlement de lotissement pour accepter les toitures terrasses végétalisées.

Prix de vente du terrain plate-formé à Bois et Structures :

Le Conseil général a notifié une subvention FDAVE de 23 569 € à la CCPPV pour l'implantation de l'entreprise Bois et Structures. Cette subvention, non comprise initialement dans les estimations financière du coût d'aménagement de la zone, doit venir en déduction du prix de vente fixé à 6 € HT le m² plateformé.

Le prix de vente pratiqué sera donc égal à : 6 € HT/m² plateformé – subvention FDAVE.

Le Conseil de Communauté autorise la vente à Bois et Structures d'une prestation de plateformage au prix de : 6 € HT /m² diminué de la subvention FDAVE qui sera perçue par la CCPPV pour cette prestation.

Le coût définitif sera calculé au vu de la surface effectivement réalisée.

INFORMATIONS DIVERSES :

Schéma de développement économique

Lancement de la démarche le 16 mai 2008

Réalisation d'un état des lieux

Envoi d'un questionnaire à 798 unités productrices de VA et 50 élus env.

Taux de retour questionnaire Elus/entreprises: 12%

22 entretiens réalisés avec des élus et entreprises représentatives des secteurs d'activités les plus importants sur le territoire

Séminaire 4 septembre : 2 ateliers de 20 personnes environ qui ont permis de dégager les pistes d'action prioritaires pour les années à venir.

Suite de la démarche :

Rédaction du contrat de pays concernant la partie économique (court terme : septembre)

Rédaction du schéma de développement économique

Mise en œuvre des actions

Demande d'implantation de la coiffeuse d'Avoudrey sur la ZA d'Avoudrey « Sur le Jura »

Parcelle disponible de 22 a 56

Accord de principe pour une implantation commerciale + logement de fonction

(qui implique un redécoupage de la parcelle en 2 parties aux frais de la CCPPV)

Activité conforme au règlement de la ZA

Vente au prix de 5 €/m²

Décision définitive à prendre ultérieurement au vu du projet définitif.

ZA Etalans : transfert des voiries et réseaux à la Commune d'Etalans

- Demande de la commune d'Etalans de mettre la ZA à un niveau d'exploitation suffisant/acceptable pour lui permettre de réaliser l'entretien. Condition préalable au transfert de la voirie et des réseaux de la CCPPV vers la Commune d'Etalans

La Commune accepte que le transfert de la voirie et des réseaux soit fait en 2008, à la condition que la CCPPV réalise les travaux nécessaires pour que l'entretien soit matériellement possible (ex : actuellement talus trop hauts,...). Il est également demandé de formaliser une liste exhaustive des éléments transférés en précisant leurs modalités d'entretien.

ZA Etalans : Signalétique

Au dernier bureau, il a été acté l'achat d'un totem signalétique par la CCPPV pour la ZA d'Etalans (demande de devis en cours). Par ailleurs, une piste d'action évoquée lors du séminaire de développement économique est de réfléchir à l'harmonisation de la signalétique à l'échelle du pays concernant les zones d'activités. (Etalans/Orchamps-Vennes,...). Réflexion à poursuivre au sein de la commission mixte économie

Extension ZA Etalans : première conclusion du rapport d'étude de sols

Etude de sols réalisée par le cabinet d'étude Compétence Géotechnique

Coût : 15 814.30 € HT.

Résumé de la rencontre avec Compétence Géotechnique 10 septembre

7 dolines et 1 faille sur les terrains destinés à l'extension de la ZA d'Etalans (10 ha)
Terrains de bonne qualité (calcaire) sauf à l'emplacement des dolines (argile) où il est conseillé de ne rien construire ni bâtiments ni parkings. les dolines seront aménagées en espace vert ou en puit d'infiltration pour les eaux pluviales

Il n'y a pas de difficultés d'aménagement supplémentaires par rapport à la tranche 1 mais le coût résiduel d'aménagement sera supérieur à celui de la 1ère tranche car il y a moins de surface aménageable en proportion.

Fibre optique

Lancement d'une étude de 210, 50 euros TTC.

Prestataire France Télécom

Etude visant à élaborer le projet de réalisation des travaux de déplacement de la fibre optique

Forum pour l'emploi des jeunes

Il sera organisé en 2009 par la CCPPV pour le compte du Pays Des Portes du Haut-Doubs.

III VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Demandes de subventions

Pour rappel, dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel a souhaité participer au financement d'événementiels sur son territoire. Elle possède ainsi une enveloppe annuelle de 3 000 €. Certains critères d'éligibilité sont néanmoins à respecter tout en sachant qu'ils ne sont pas cumulatifs. Les manifestations et événements culturels, citoyens ou festifs doivent ainsi :

- se dérouler sur plusieurs communes ou avoir un caractère itinérant
- impliquer au minimum 2 associations ou deux acteurs locaux dans le cadre d'un partenariat
- avoir un caractère innovant.

Ainsi, deux associations ont déposé un dossier de demande de subvention pour 2008 :

- le MRJC pour l'organisation d'une fête villageoise sur la commune d'Etalans : mise en valeur d'un site naturel de la commune (étang du Durgeon) par l'intermédiaire de l'organisation d'une fête villageoise visant à créer du lien entre les habitants. Jeux de plein-air, randonnée contée, repas. Montant de subvention demandé : 400 €
- l'association Mélibée de Pierrefontaine-les-Varans qui organise à partir de 2008 les Celtivales à travers un nouveau concept, à savoir le développement d'échanges avec un Pays particulier. Cette année, il s'agit du Québec. Culture, gastronomie, musique québécoises seront donc mises à l'honneur. Montant de subvention demandé : 3 000 €.

Le Conseil de Communauté reporte sa décision car de nouvelles demandes sont en cours d'instruction par la Commission.

IV PAYS

Informations pour le nouveau contrat de pays

Pour rappel, le Pays des Portes du Haut-Doubs, créé en 2001, ne disposait pas d'exécutif véritablement formalisé jusqu'alors. La Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel avait été désignée chef de file mais l'exécutif du Pays restait constitué par les Conseils

Communautaires des deux Communautés de Communes formant le Pays. C'est pourquoi, ce dernier était mal identifié et son organisation pâtissait de ce manque d'efficacité.

Ainsi, afin d'asseoir la légitimité du Pays et de formaliser une véritable reconnaissance politique de cet espace, il a été proposé de créer un comité exécutif à part entière constitué par les membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel et les 6 maires de la Communauté de Communes des Premiers Sapins. Ceci facilitera la prise de décisions et encouragera à une meilleure reconnaissance du travail du Conseil de Développement.

Aujourd'hui, notre Pays des Portes du Haut-Doubs entame une nouvelle étape. Nous signerons en décembre 2008 notre prochain Contrat de Pays avec le Conseil Régional. Ce nouveau contrat s'étalera sur la période 2008-2013 durant laquelle la Région met à notre disposition une enveloppe de **509 452 €**. Celle-ci doit faire l'objet d'une répartition selon trois orientations thématiques : services à la population, parcs d'activité et projets innovants collectifs, sachant que les deux premiers thèmes ont fait ou feront l'objet de l'établissement de schémas territoriaux.

Une première réunion du nouvel exécutif a été effectuée en juin pour procéder aux premiers arbitrages concernant la répartition de l'enveloppe. Une deuxième rencontre doit s'effectuer d'ici la fin du mois pour aborder des simulations chiffrées permettant de répartir l'enveloppe de manière plus approfondie et en fonction des projets. Vous trouverez les premiers éléments de réflexion en annexe 2.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins.